

RÉUNION DU CONSEIL

16 DÉCEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 décembre 2019 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h07 sous la présidence de Monsieur Yvon ROBERT.

Madame Martine CHABERT-DUKEN est appelée à remplacer Madame Sylvaine HEBERT au sein du Conseil métropolitain.

Etai^{ent} présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne) à partir de 18 h 12, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 11, Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20 h 07, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. BURES (Rouen) jusqu'à 20 h 55, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT jusqu'à 19 h 36 (Rouen), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) , M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 12, M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) jusqu'à 19 h 52, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 50, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18 h 52, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20 h 04, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18 h 51, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HAMDANI (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 28 et jusqu'à 20 h 02, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18 h 33, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 20 h 33, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel) jusqu'à 20 h 09, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) à

partir de 18 h 12, M. LE NOË (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20 h 09, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 12, M. LETAILLER (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 28, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme MILLET (Rouen) à partir de 18 h 21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) jusqu'à 20 h 37, M. RENARD (Bois-Guillaume), M. RICHER (Notre-Dame-de-Bondeville), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 21 h 30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen) jusqu'à 21 h 28, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 21 h 28, Mme TIERCELIN (Boos), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. MOREAU, M. CHABERT (Rouen) par Mme DESCHAMPS à partir de 19 h 36, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BASSELET, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. CHARTIER, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. JOUENNE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. SIMON, M. GRENIER (Le Houlme) par M. DELESTRE, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme BERGES jusqu'à 18 h 51, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h 33, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS jusqu'à 20 h 07, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. MARTOT (Rouen) par Mme MILLET à partir de 18 h 21, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 21 h 28, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par M. LAMIRAY à partir 20 h 37, M. ROGER (Bardouville) par M. CALLAIS, Mme ROUX (Rouen) par M. CHABERT jusqu'à 19 h 36, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) par M. RANDON jusqu'à 20 h 37, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme CANU, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JAOUEN, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme GUILLOTIN, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. LE GALLO à partir de 18 h 12, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. BARON (Freneuse), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL M. (Cléon), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VAN-HUFFEL (Maromme).

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 14 octobre 2019** (Délibération n° C2019_0611 - Réf. 4829)

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 est adopté.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Festival Vivacité - Convention 2020-2022 à intervenir avec la ville de Sotteville-lès-Rouen : autorisation de signature - Versement d'une subvention** (Délibération n° C2019_0612 - Réf. 4847)

Une subvention annuelle de 90 000 € est attribuée à la Ville de Sotteville-lès-Rouen, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2020, 2021 et 2022 dans le cadre de son soutien au festival Viva Cité.

Les termes de la convention de partenariat entre la Métropole et la Ville de Sotteville-lès-Rouen ont été approuvés pour 2020, 2021 et 2022 et Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - Régie des Équipements Culturels - Modification des statuts de la Régie : approbation - Convention financière et de mise à disposition des équipements et des œuvres : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0613 - Réf. 4475)

Le Conseil a décidé de confier l'exploitation d'une partie de l'Aître Saint-Maclou, correspondant à la Salle mémoire de la galerie Ouest, la loge des artistes de la galerie Nord, la cour extérieure centrale auxquelles s'ajoute sur la gauche de l'entrée un immeuble entier sur trois niveaux, à la Régie des Équipements Culturels.

La modification des statuts de la Régie des Équipements Culturels et la modification de la convention financière et de mise à disposition des équipements et des œuvres pour l'exploitation du Panorama XXL, de l'Historial Jeanne d'Arc, du Donjon-Tour Jeanne d'Arc et des espaces de l'Aître Saint-Maclou ont été approuvées, étant précisé que la mise à disposition de l'Aître Saint-Maclou interviendra à compter du 1er janvier 2020.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - EPCC Cirque-théâtre d'Elbeuf - Modification statutaire : approbation (Délibération n° C2019_0614 - Réf. 4765)**

Les statuts modifiés de l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf, mentionnant les contributions de la Métropole Rouen Normandie, de la Région Normandie et du Ministère de la Culture, conformément à l'article R 1431-2 du CGCT, ont été adoptés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf - Attribution de la contribution 2020 - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0615 - Réf. 4861)**

Le Conseil a autorisé le versement à l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf d'une contribution de 1 611 350 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2020.

Les termes de la convention à intervenir avec l'EPCC ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer la convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - EPCC ESADHaR - Attribution de la contribution 2020 - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0616 - Réf. 4857)**

Le Conseil a autorisé le versement à l'EPCC ESADHaR d'une contribution de 1 423 105 € pour 2020, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2020.

Les termes de la convention à intervenir avec l'EPCC ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer la convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels - Musées - Musée Flaubert et d'Histoire de la Médecine, Maison natale de Pierre Corneille à Rouen et Pavillon Flaubert à Canteleu - Déclaration d'intérêt métropolitain - Extension du pôle muséal par l'intégration de 3 sites au sein de la Réunion des Musées Métropolitains : approbation (Délibération n° C2019_0617 - Réf. 4827)**

Le Conseil a déclaré d'intérêt métropolitain l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements communaux suivants à compter du 1er janvier 2021 : la maison natale de Pierre Corneille à Rouen et le Pavillon Flaubert à Canteleu.

Le Conseil a également déclaré d'intérêt métropolitain l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du Musée Flaubert et d'Histoire de la Médecine à Rouen à compter du 1er janvier 2021, sous réserve du transfert ou de la cession de l'équipement à intervenir après accord des instances compétentes du CHU et du Conseil départemental.

L'intégration de ces établissements culturels au sein de la Réunion des Musées Métropolitains a été approuvée.

Le transfert de la gestion des collections de ces trois musées a été approuvé, en vue du transfert de propriété de ces collections, dont l'affectation sera maintenue à un Musée de France après avis du haut Conseil des Musées de France.

Adoptée à la majorité qualifiée des membres du Conseil (Abstention : 8 voix).

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Zénith - Fixation des tarifs « merchandising » au 1er janvier 2020 : approbation** (Délibération n° C2019_0618 - Réf. 4860)

Les tarifs « merchandising » ont été approuvés et seront applicables à compter du 1er janvier 2020, étant précisé que ce tarif sera indexé à compter du 1er janvier 2021.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Équipements culturels – Zénith - Fixation des tarifs "Offres entreprises" applicables à compter du 1er janvier 2020 : approbation** (Délibération n° C2019_0619 - Réf. 4859)

Les tarifs « adhésion Club Zénith Entreprises » et « Packs VIP » ont été approuvés et seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - SAS Rouen Normandie Rugby et SASP SPO Rouen Basket ball - Subventions pour la saison 2019-2020 : attribution - Conventions financières à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0620 - Réf. 4788)

Une subvention de 240 000 € est attribuée à la SASP Rouen Normandie Rugby et une subvention de 397 000 € à la SASP SPO Rouen Basket-ball pour la saison 2019-2020.

Les conventions financières annexées à la délibération ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions à intervenir.

Adoptée (Abstention : 8 voix).

*** Développement et attractivité - Actions sportives - SAS US Quevilly Rouen Métropole Football - Subvention pour la saison 2019-2020 : attribution - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0689 - Réf. 5012)

Une subvention de 390 000 € est attribuée à la SAS USQRM Football pour la saison 2019-2020.

La convention financière annexée à la délibération a été approuvée et Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir.

Adoptée (Contre : 2 voix – Abstention : 17 voix).

*** Développement et attractivité - Économie sociale et solidaire - Aide à l'immobilier d'entreprise de l'économie sociale et solidaire - Actualisation du règlement d'aides à l'investissement immobilier d'entreprise de l'économie sociale et solidaire : approbation (Délibération n° C2019_0621 - Réf. 4838)**

L'actualisation du règlement d'aides à l'investissement immobilier d'entreprise de l'économie sociale et solidaire (Dynamique Immobilier ESS) applicable sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie a été approuvée.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Parc des expositions - Contrat de délégation de service public 2011 / 2019 - Biens de retour et biens de reprise - Convention à intervenir avec Rouen Expo Événements : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0622 - Réf. 4844)**

La qualification des aménagements réalisés en biens de reprise, puis leur transfert dans les biens propres de la Métropole ont été approuvés.

L'indemnité de rachat de ces biens a été fixée à 41 459,53 € HT, soit 49 751,44 € TTC.

Les termes de la convention de rachat à intervenir avec le délégataire ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Association Campus Santé Rouen Normandie - Adhésion en tant que membre de droit - Conseil d'Administration - Désignation d'un(e) représentant(e) (Délibération n° C2019_0623 - Réf. 4691)**

L'adhésion, en tant que membre de droit, à l'association Campus Santé Rouen Normandie conformément aux statuts de l'association, a été approuvée.

Mesdames Mélanie BOULANGER et Anne-Marie DEL SOLE ont été désignées respectivement représentante titulaire et représentante de suppléante de la Métropole au sein du Conseil d'Administration et au sein de l'Assemblée Générale de l'association Campus Santé Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Emploi et insertion - Convention pluriannuelle de partenariat 2020-2022 à intervenir avec Pôle Emploi : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0624 - Réf. 4815)**

Les termes de la convention pluriannuelle de partenariat, et ses annexes, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Emploi et insertion - Association Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise et Association Accueil Avenir Jeunes Mission Locale de l'Agglomération Elbeuvienne - Attribution de subvention au titre de l'année 2020 : autorisation - Versement d'indemnités pour la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes : autorisation - Conventions triennales 2020-2022 à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0625 - Réf. 4711)**

Le Conseil a décidé de résilier, avec l'accord des missions locales de Rouen et Elbeuf, les conventions d'objectifs 2018-2020 conclues le 5 mars 2018 avec la Mission locale de l'Agglomération Rouennaise et le 14 février 2018 avec celle d'Elbeuf.

Il a décidé d'attribuer :

- une subvention à la Mission locale de l'Agglomération Rouennaise à hauteur de 525 428 € en 2020, 530 712 € pour l'année 2021 et 536 019 € pour l'année 2022, une indemnité de frais de gestion du secrétariat du FAJ d'un montant 46 476 € par an et une avance des frais de souscription à l'offre de service FAJ du logiciel du logiciel I-MILO de 4 920 € TTC pour les premiers 6 mois de l'année, dans les conditions fixées par convention, le montant estimé de la totalité de ces frais pour 2020 étant de 10 000 €,

- une subvention à la Mission locale de l'Agglomération d'Elbeuf à hauteur de 174 525 € pour l'année 2020, 176 270 € pour l'année 2021 et 178 033 € pour l'année 2022, une indemnité de frais de gestion du secrétariat du Fonds d'Aide aux Jeunes de 6 947 € par an et une avance des frais de souscription à l'offre de service FAJ du logiciel I-MILO de 741,60 € pour les premiers 6 mois de l'année 2020, dans les conditions fixées par convention, le montant estimé de la totalité de ces frais pour l'année 2020 étant de 1 700 €.

Monsieur le Président a été habilité à signer les conventions d'objectifs à intervenir avec l'association Mission locale de l'Agglomération Rouennaise et l'association Accueil Avenir Jeunes Mission locale de l'Agglomération Elbeuvienne.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politiques sociales et territoriales - Contrat de Ville 2015/2022 - Avenant n° 2 au Contrat de ville - Protocole d'engagements renforcés et réciproques : autorisation de signature - Lutte contre les discriminations - Actualisation du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) - avenant n°1 : autorisation de signature - Règlement d'intervention de l'appel à projets PTLCD : approbation (Délibération n° C2019_0626 - Réf. 4740)**

L'avenant n° 2 au Contrat de ville 2015-2022, l'avenant n° 1 au Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations de la Métropole Rouen Normandie et le nouveau règlement de participation de l'appel à projets annuel « Égalité et lutte contre les discriminations » pour les années 2020 à 2022, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer les deux avenants.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Lutte contre les discriminations - Droits des femmes - 3ème plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0627 - Réf. 4505)

Le troisième plan d'actions 2020-2022 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, décliné au travers des compétences de la Métropole, a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ce plan d'actions et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville - Santé et actions sociales - Prévention spécialisée - Fixation des objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux menant des actions de prévention spécialisée** (Délibération n° C2019_0628 - Réf. 4806)

Le Conseil a décidé que les propositions budgétaires 2020 déposées par les gestionnaires feront l'objet d'un examen individualisé au regard de leurs caractéristiques propres, de l'objectif de réduction des inégalités et prenant en compte les points suivants : maîtrise du budget de la collectivité pour la fixation des tarifs individuels des services, recherche d'économie de gestion, redéploiements des moyens, reprise de réserves et affectations de résultats excédentaires, encouragement des projets de coopération structurés entre établissements et services, prise en considération des orientations métropolitaines et locales.

La fixation du taux d'évolution des budgets de chaque service en fonction de ses caractéristiques s'appuiera sur des indicateurs : indicateurs d'activités, indicateur budgétaires, indicateurs de coût équivalent temps plein, indicateurs de dépenses au regard de l'activité et du personnel, indicateurs de poids des groupes de dépenses dans le total des charges, indicateurs financiers.

Un taux métropolitain moyen d'évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à la prévention spécialisée de + 0,5 % par rapport au budget accordé en 2019, déduction faite des financements exceptionnels a été approuvé objectif annuel d'orientation pour la tarification 2020 étant précisé que cette tarification 2020 inclut en priorité : la reconduction annuelle des moyens, le financement des mesures réglementaires.

Une attention particulière sera portée à la recherche d'économie de gestion, reprise de réserves et affectations de résultats excédentaires. Seules les mesures nouvelles susceptibles d'être financées par redéploiement de financements existants seront autorisées.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Rouen Normandie Tourisme et Congrès - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 - Convention d'objectifs 2020 à intervenir avec l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0629 - Réf. 4734)

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 610 000 € a été accordée à l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès, dans les conditions fixées par convention, pour l'année 2020.

Les termes de la convention d'objectifs 2020 à intervenir avec l'Office de Tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Nouveau dispositif d'aides au développement de l'hébergement touristique - Règlement d'aide et convention type : approbation** (Délibération n° C2019_0630 - Réf. 4621)

Le Conseil a décidé de mettre fin à l'ancien dispositif d'aides au développement de l'hébergement touristique à compter du 31 décembre 2019.

Un nouveau dispositif d'aides au développement de l'hébergement touristique pour les chambres d'hôtes de 3 chambres maximum et les meublés de 1 à 5 lits et de 6 à 10 lits maximum sera mis en place à compter du 1er janvier 2020. L'aide maximale annuelle pouvant être obtenue par chambre d'hôte serait de 3 000 € (si obtention du label Tourisme et Handicap), de 7 500 € pour un meublé de 1 à 5 lits (si obtention du label Tourisme et Handicap) et de 15 000 € pour un meublé de 6 à 10 lits (si obtention du label Tourisme et Handicap).

Le règlement d'aides et la convention-type annexés à la délibération ont été approuvés. Une évaluation de ce dispositif sera réalisée à l'issue de 3 années de mise en œuvre.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Aître Saint Maclou - Reconversion et réhabilitation de l'Aître Saint Maclou - SPL RNA / Mission d'assistance à la conduite d'opération phase 2 - Avenant n° 2 : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0631 - Réf. 4884)

Les termes de l'avenant n° 2, prolongeant la mission de Rouen Normandie Aménagement jusqu'au 31 mai 2020, ont été approuvés.

L'incidence financière de la prolongation de la mission pour une durée de 4 mois s'établit à 21 176,48 €HT, sur les bases du montant mensuel défini dans la convention à 5 294,12 €HT.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n°2.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Programme Local de l'Habitat 2020-2025 : adoption** (Délibération n° C2019_0632 - Réf. 4753)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de la Métropole Rouen Normandie, ~~annexé à la délibération~~, a été adopté.

Adoptée (Contre : 10 voix).

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Programme Local de l'Habitat 2020-2025 - Règlement des aides financières : approbation** (Délibération n° C2019_0633 - Réf. 4769)

Le règlement des aides financières du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - NPNRU - Avenant à la convention-cadre pluriannuelle métropolitaine : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0634 - Réf. 4785)

Les modifications proposées dans l'avenant n° 1 de la convention-cadre métropolitaine des projets NPNRU ont été approuvées.

L'avenant à la convention-cadre fait apparaître un concours financier de l'ANRU qui s'élève à 13,6 millions d'€ de subventions et 17,5 millions d'€ de volume de prêts distribués par Action Logement. L'engagement de la Métropole est porté à 1,9 M€.

Le Conseil a décidé d'engager une étude pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations de diversification de l'habitat.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - NPNRU - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0635 - Réf. 4784)

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf ont été approuvés.

La Métropole participera financièrement au projet pour un montant prévisionnel de 8,6 millions d'euros.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - NPNRU - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray : approbation et autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0636 - Réf. 4658)

Les termes de la convention pluriannuelle NPNRU pour le quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray ont été approuvés.

La Métropole participera financièrement à ce projet à hauteur de 3,3 millions d'euros.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat – PLH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Avenant n° 1 à la convention : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation** (Délibération n° C2019_0637 - Réf. 4804)

L'avenant n° 1 à la convention d'Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat de la commune d'Elbeuf-sur-Seine a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer pour le compte de la Métropole et par délégation de l'ANAH et de l'État, cet avenant n° 1 à intervenir avec la commune d'Elbeuf-sur-Seine, le Département de Seine-Maritime, la Région Normandie, Action Logement et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions complémentaires à demander pour le suivi-animation, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les conventions de financement et de gestion de ces subventions.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Centre historique de Rouen - Extension du programme de l'opération rue de Crosne et rue des Bonnetiers : autorisation** (Délibération n° C2019_0638 - Réf. 4852)

L'extension du périmètre de l'opération « Cœur de Métropole » sur le carrefour rue Petit de Julleville / rue des Bonnetiers ainsi que sur la rue de Crosne a été approuvée.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Quartier Rouen Flaubert - Contrat de Plan État Région 2015-2020 - Avenant n° 1 à la convention de financement pour la réalisation des études et des travaux des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine - Avenant n° 1 au règlement d'application particulier de la fiche-action 1.1 Mode routier : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0639 - Réf. 4776)**

L'avenant n° 1 au règlement d'application particulier de la fiche action 1.1 Mode routier et l'avenant n° 1 à la convention de financement pour la réalisation (études et travaux) des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer les deux avenants annexés à la délibération.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics - Contrat de Partenariat Public-Privé pour la gestion centralisée des espaces publics - Rapport annuel 2018 (Délibération n° C2019_0640 - Réf. 4713)**

Le Conseil a pris acte du rapport d'activités pour l'année 2018 et des conditions d'exécution du contrat de partenariat pour la gestion centralisée des espaces publics.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Délégation de service public pour l'exploitation en régie intéressée du stationnement payant sur voirie et en parc souterrain Franklin - Avenant n° 1 au contrat : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0641 - Réf. 4587)**

EFFIPARC CENTRE a sollicité l'accord de la Métropole pour souscrire un contrat de concession à long terme avec la Société Histoire et Patrimoine portant sur deux places banalisées dont le terme excéderait la durée du contrat de concession fixé au 31 décembre 2020.

Le Conseil a autorisé EFFIPARC CENTRE à conclure des contrats de concession à long terme. Le tarif serait de 16 169,34 € HT pour 15 ans.

Les termes de l'avenant n°1 ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Stationnement - Commune de Rouen - Parking du Palais - Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement public - Indexation des tarifs au 1er janvier 2020 : approbation (Délibération n° C2019_0642 - Réf. 4823)**

Le Conseil a décidé pour le parking du Palais de fixer les coefficients d'indexation à 1,0565 pour les tarifs horaires et pour les abonnements.

La grille tarifaire applicable à partir du 1er janvier 2020 a été approuvée.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Programme de travaux 2020 - Montants estimés des opérations: approbation - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demandes de subventions : autorisation (Délibération n° C2019_0643 - Réf. 4777)**

Le programme de travaux 2020 et les montants des estimations prévisionnelles de ces opérations ont été approuvés.

Le Président a été autorisé à lancer les consultations pour les opérations non engagées, ainsi que pour les opérations prévues pour 2018 et 2019 non encore engagées qu'il convient d'ajuster.

Monsieur le Président a été habilité à signer les marchés à intervenir qui le nécessitent, le cas échéant après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées, et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

Enfin, le Président a été habilité à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de tout autre organisme les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Poursuite de l'expérimentation d'une navette fluviale à énergie électro-solaire - Avenant n°31 au contrat conclu avec SOMETRAR : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0644 - Réf. 4886)**

Le Conseil a approuvé la poursuite, jusqu'au 15 juillet 2020, de l'expérimentation d'un franchissement de la Seine à Rouen avec une navette fluviale à énergie électro-solaire pour un montant de 271 087,96 € HT en valeur 2011, soit environ 299 584 € HT en valeur 2019.

Le maintien de la gratuité de la traversée a été approuvé pendant la poursuite de cette expérimentation.

Les dispositions techniques et financières qui font l'objet du 31ème avenant au contrat de concession conclu avec SOMETRAR le 28 juin 1991 ont été approuvées.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n° 31 et ses annexes.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables - Commune de Maromme - Réalisation d'une voie verte le long du Cailly - Plan de financement : approbation - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2019_0645 - Réf. 4782)**

Le plan de financement a été approuvé. La participation de la Métropole s'élève à 43 056,24 € pour les études, à 230 575,34 € pour les travaux voie verte et 116 131,60 € pour les travaux passerelle.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de Seine-Maritime et de la Région Normandie.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun - Régie des Transports publics de voyageurs de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) - Versement de la contribution financière au titre de l'année 2020 : autorisation (Délibération n° C2019_0646 - Réf. 4750)**

Le Conseil a approuvé le versement, par onzième, à la régie des Transports publics de voyageurs de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) d'une contribution financière de 6 137 780 € HT au titre de 2020.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Fixation des tarifs pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif applicables au 1er janvier 2020 (Délibération n° C2019_0647 - Réf. 4836)**

La délibération du 17 décembre 2018 fixant les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 est abrogée au 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2020 pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la Métropole, ont été adoptés.

Adoptée (Contre : 1 voix, Abstention : 9 voix).

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Andelle : approbation projets de statuts - Désignation des représentants (Délibération n° C2019_0648 - Réf. 4894)**

Le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle a été approuvé.

Sous réserve de l'arrêté préfectoral de modification des statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle :

- Madame TIERCELIN, Messieurs SAINT, DEMAZURE, PESQUET, TOCQUE et LEROY ont été désignés en qualité de délégués titulaires de la Métropole au sein du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Andelle.

- Madame PANNIER, Messieurs MOREAU, GRISEL, BUNEL, JEANNE et LEJEUNE ont été désignés en qualité de délégués suppléants de la Métropole au sein du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Andelle.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande - Désignation des représentants** (Délibération n° C2019_0649 - Réf. 4895)

Sous réserve de l'arrêté préfectoral autorisant la création du Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, Monsieur Yvon ROBERT et Monsieur Hubert SAINT ont été désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la Métropole au sein du Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Stations d'épurations (STEP) de Petit-Quevilly et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Traitement des apports extérieurs et autres prestations annexes - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 : adoption** (Délibération n° C2019_0650 - Réf. 4791)

La délibération du Conseil du 18 décembre 2018 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 est abrogée au 1er janvier 2020.

Les tarifs du traitement des apports extérieurs dans les stations d'épuration Émeraude et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, et d'autres prestations annexes, applicables à compter du 1er janvier 2020 ont été adoptés.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Études hydrauliques de type modélisation - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation** (Délibération n° C2019_0651 - Réf. 4797)

Le plan de financement prévisionnel pour les études hydrauliques a été approuvé. Le montant de ces études est estimé à 236 356 € HT. L'agence de l'Eau Seine Normandie serait susceptible d'octroyer un soutien financier à hauteur de 50 %, soit 118 178 € HT.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter la subvention correspondante.

La Métropole s'est engagée à couvrir d'éventuelle différence entre l'aide escomptée et l'aide qui sera effectivement obtenue afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques réalisées par les agents - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 : adoption** (Délibération n° C2019_0652 - Réf. 4787)

La délibération du Conseil du 17 décembre 2018 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 est abrogée au 1er janvier 2020.

Les tarifs des interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques dans le domaine de l'eau sont été adoptés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Assainissement - Régie publique de l'Assainissement - Programme de travaux Assainissement 2020** (Délibération n° C2019_0653 - Réf. 4812)

Le programme de travaux Assainissement 2020, estimé à 18 051 085 € HT pour les 71 communes de la Métropole, a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Exploitation eau potable - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation** (Délibération n° C2019_0654 - Réf. 4811)

Le plan de financement prévisionnel a été approuvé pour les opérations suivantes :

- l'amélioration des traitements, l'interconnexion des ressources et/ou la recherche de nouvelles ressources afin de prendre en compte la fragilité de la ressource en qualité et quantité,
- la mise en œuvre de la protection des captages nécessaires à la préservation de la quantité de la ressource en eau,
- la poursuite d'une gestion patrimoniale et de lutte contre les fuites consistantes avec l'objectif de réduction de la pression exercée sur la ressource en eau.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions correspondantes.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Exploitation eau potable - Interconnexion réseaux d'eau entre Yainville et Duclair - Plan de financement prévisionnel : approbation - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2019_0655 - Réf. 4800)**

Le plan de financement prévisionnel a été approuvé pour les opérations suivantes :

- l'amélioration des traitements, l'interconnexion des ressources et/ou la recherche de nouvelles ressources afin de prendre en compte la fragilité de la ressource en qualité et quantité,
- la mise en œuvre de la protection des captages nécessaires à la préservation de la quantité de la ressource en eau,
- la poursuite d'une gestion patrimoniale et de lutte contre les fuites consistantes avec l'objectif de réduction de la pression exercée sur la ressource en eau.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter la subvention correspondante.

La Métropole s'est engagée à couvrir l'éventuelle différence entre l'aide escomptée et l'aide qui sera effectivement obtenue afin de garantir l'exécution du projet.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques réalisées par les agents - Actualisation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 : adoption (Délibération n° C2019_0656 - Réf. 4805)**

La délibération du Conseil du 17 décembre 2018 adoptant les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 est abrogée au 1er janvier 2020.

Les tarifs des interventions ponctuelles, urgentes ou spécifiques dans le domaine de l'eau ont été adoptés. Ils seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Régie publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2020 (Délibération n° C2019_0657 - Réf. 4809)**

Le programme de travaux d'eau potable 2020, estimé à 16 978 400€ HT pour les 71 communes de la Métropole, a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Prolongation du contrat de concession Métropole "Périphérie" et du contrat de concession Métropole "Centre" : approbation - Avenants de prolongation : approbation et autorisation de signature - Reconduction tacite en cas d'absence de signature des avenants : approbation (Délibération n° C2019_0658 - Réf. 4724)**

La délibération du Conseil du 17 décembre 2018, en ce qui concerne l'habilitation du Président à signer l'avenant n° 12 du contrat Métropole « Périphérie », est abrogée.

Monsieur le Président est autorisé à signer le projet d'avenant n° 12 de prolongation du contrat Métropole « Périphérie » annexé à la présente délibération. En l'absence de signature le 31 décembre 2019 au plus tard dudit avenant de prolongation, le Conseil a pris acte de la prolongation tacite du contrat de concession du 25 février 1994 ainsi que de ses différents avenants et de ses actes attachés postérieurement au 31 décembre 2019. Cette prolongation tacite du contrat de concession du 25 février 1994 et de ses actes attachés prendra fin au 1er juillet 2021.

Monsieur le Président est autorisé à signer le projet d'avenant n° 5 de prolongation du contrat Métropole « Centre » annexé à la présente délibération. En l'absence de signature le 19 avril 2020 au plus tard dudit avenant de prolongation, le Conseil a pris acte de la prolongation tacite du contrat de concession du 7 novembre 1994 ainsi que de ses différents avenants et de ses actes attachés postérieurement au 19 avril 2020. Cette prolongation tacite du contrat de concession du 7 novembre 1994 et de ses actes attachés prendra fin au 1er juillet 2021.

La prolongation tacite de chacune des deux conventions susvisées emporte poursuite de l'exécution des contrats de concession, de leurs cahiers des charges et de leurs annexes et de leurs actes attachés, dans toutes leurs stipulations, y compris financières.

Enfin, Monsieur le Président a été autorisé à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Adoptée (ne participe pas au vote : 1 voix soit 1 abstention).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de territoire - Projet Alimentaire Territorial : approbation** (Délibération n° C2019_0659 - Réf. 4786)

La stratégie alimentaire territoriale qui est proposée à travers le Projet Alimentaire Territorial est approuvée.

Adoptée (Abstention : 13 voix).

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique - Lancement de la démarche : approbation - Convention-type de partenariat avec les communes : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0660 - Réf. 4891)

L'engagement de la Métropole Rouen Normandie dans une démarche visant à renforcer ses dispositifs d'éducation à l'environnement au travers de l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique » (PACTE) et de mener une concertation à cet effet à partir de mai 2020, a été approuvé.

Les termes de la convention cadre de partenariat avec les communes membres de la Métropole ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention-cadre.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : approbation (Délibération n° C2019_0661 - Réf. 4742)**

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - PCAET - Développement des énergies renouvelables - Négociation du pacte d'actionnaire en vue de la création de sociétés : autorisation (Délibération n° C2019_0662 - Réf. 4907)**

La recherche d'une structuration adaptée à la mise en œuvre du volet du Plan climat énergie relatif au développement des énergies renouvelables a été approuvée.

Monsieur le Président a été autorisé à négocier le pacte d'actionnaire en vue de la création des sociétés précitées dont la teneur sera intégralement soumise à l'approbation du Conseil par délibération à intervenir.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Contrat de Transition Écologique avec l'État et la Région : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0663 - Réf. 4737)**

Les termes du contrat de Transition Écologique avec l'État et la Région ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer le Contrat de Transition Écologique avec les services de l'État et la Région.

Les termes de la charte d'engagement type pour la transition écologique entre les partenaires, annexée au contrat de transition écologique, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite charte.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Lutte contre la pollution de l'air - Fonds Air Mobilité - Programme d'actions 2020 : approbation - Plan de financement : approbation - Demande d'aides financières auprès de l'ADEME : autorisation (Délibération n° C2019_0664 - Réf. 4768)**

Le programme d'actions 2020 liées au Fonds Air Mobilité a été approuvé.

Le plan de financement de ce programme d'actions a été approuvé. Les coûts prévisionnels de ce programme d'actions sont estimés à 470 000 € TTC, répartis sur 3 ans (2020, 2021 et 2022). La part de la Métropole s'élève à 141 000 €.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter des subventions en lien avec le Fonds Air Mobilité auprès de l'ADEME et de tout autre financeur potentiel et a été autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Risques majeurs industriels et environnementaux - Convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC) : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° C2019_0665 - Réf. 4833)**

La convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne sur la commune de Petit-Couronne autour de l'établissement Dépôt Rouen Petit-Couronne (DRPC) a été approuvée.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention et à ordonner le paiement des contributions financières de la Métropole à la Caisse des Dépôts et Consignations sur le compte séquestre.

Un dispositif d'accompagnement des personnes concernées par ces prescriptions de travaux dont la Métropole aura la maîtrise d'ouvrage sera mis en place.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter la subvention de l'État pour cet accompagnement et à effectuer toutes les démarches afférentes et à signer l'avenant à venir aux conventions de financement des travaux prévus par le PPRT de Petit Couronne – DRPC, sans incidence financière.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Risques majeurs industriels et environnementaux - Convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne autour de l'établissement BUTAGAZ : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° - Réf. 4908)**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Réseau de déchetterie - Convention d'utilisation des déchetteries de la Métropole par les communes extérieures : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0666 - Réf. 4871)**

La convention à intervenir avec la Communauté de Communes Inter Caux Vexin fixant les modalités techniques et financières de l'accès au réseau de déchetteries métropolitaines a été approuvée et Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Redevance Spéciale Incitative - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 (Délibération n° C2019_0667 - Réf. 4739)**

Les tarifs 2020 de la Redevance Spéciale Incitative ont été approuvés. Il seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, étant précisé que le décompte des semaines de congés scolaires pour les établissements d'enseignement et les restaurants universitaires du CROUS, pour le calcul de la Redevance Spéciale Incitative est maintenu.

Le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 (Délibération n° C2019_0668 - Réf. 4868)**

Les tarifs 2020 pour l'accès des services techniques municipaux au réseau des déchetteries ont été approuvés. Ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Accès des professionnels au service public de collecte des déchets ménagers et assimilés - Enlèvement des encombrants et collecte spécifique hors service régulier - Fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2020 : approbation (Délibération n° C2019_0669 - Réf. 4866)**

Les tarifs 2020 pour l'accès des professionnels à la déchetterie du Pré aux Loups à Rouen, l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous et la collecte spécifique hors service régulier ont été approuvés. Ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie Publique de l'énergie calorifique - Révision 2 du règlement intérieur : approbation (Délibération n° C2019_0670 - Réf. 4757)**

La mise en place d'une condition supplémentaire de résiliation sans frais à l'initiative de l'abonné en cas d'évolution justifiée des conditions économiques de l'abonnement en sa défaveur a été autorisée.

La gratuité du raccordement aux réseaux gérés par la Régie Publique de l'énergie calorifique aux nouveaux abonnés jusqu'à une longueur de branchement de 30 mètres a été validée.

La révision n° 2 du règlement intérieur a été approuvée.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2020 du réseau de chaleur Franklin d'Elbeuf : approbation** (Délibération n° C2019_0671 - Réf. 4756)

La tarification du réseau de chaleur Franklin d'Elbeuf applicable à compter du 1er janvier 2020 a été approuvée comme suit : R1 = 34,00 € HT / MWh et R2 = 81,00 € HT / kW.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2020 du réseau de chaleur de Grand-Quevilly : approbation** (Délibération n° C2019_0672 - Réf. 4754)

La tarification 2020 du réseau de chaleur de Grand-Quevilly applicable à compter du 1er janvier 2020 a été approuvée comme suit : R1été = 15,16 € HT / MWh, R1hiver = 29,27 € HT / MWh et R2 = 33,18 € HT / kW.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Régie publique de l'énergie calorifique - Tarifs 2020 du réseau de chaleur de Petit-Quevilly : approbation** (Délibération n° C2019_0673 - Réf. 4755)

La tarification 2020 du réseau de chaleur de Petit-Quevilly applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 a été approuvée comme suit R1 = 28,00 € HT / MWh et R2 = 61,00 € HT / kW.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Administration générale - Conventions de participation avec la ville de Rouen relative à la bibliothèque François Villon et à la patinoire de l'île Lacroix : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0674 - Réf. 4802)

Les termes des conventions de participation passées avec la Ville de Rouen relatives à l'utilisation pour la bibliothèque François Villon des installations de chauffage du Musée des Beaux-Arts d'une part, et à la participation de la Métropole au fonctionnement et à l'entretien des installations thermiques et des zones mixtes du centre sportif Guy Boissière d'autre part, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ces conventions.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation du taux au titre de l'année 2020 (Délibération n° C2019_0675 - Réf. 4854)**

Le Conseil a décidé de fixer le taux unique de TEOM, applicable sur l'ensemble des communes de la Métropole pour 2020, à 8,06 %.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Gestion de la dette - Arbitrage d'index et limitation des variations de taux - Instruments financiers : autorisation (Délibération n° C2019_0676 - Réf. 4773)**

Monsieur le Président a été habilité à procéder à la réalisation des emprunts, dans les limites fixées ci-après, destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des inscriptions budgétaires et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Monsieur le Président a été habilité à signer et exécuter les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts ou de change.

Monsieur le Président a été habilité à procéder à toutes les opérations liées à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires, à lancer des consultations d'emprunts auprès de plusieurs établissements financiers et à choisir, à l'intérieur de l'enveloppe d'emprunts, les meilleures offres au regard des conditions proposées.

Monsieur le Président a été habilité à signer les contrats répondant aux conditions et caractéristiques posées dans la délibération et à procéder aux renégociations, aux remboursements anticipés de prêts en cours avec ou sans pénalité et contracter éventuellement tout contrat de prêt nécessaires au refinancement des capitaux restant dus et, le cas échéant, les pénalités et de passer à cet effet les actes nécessaires et à exercer les options prévues par le contrat et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques prévues dans la délibération.

Monsieur le Président a été habilité à procéder à des opérations de couvertures de risques de taux, ou «opérations dérivées», en complément des conventions d'emprunts déjà signées et à résilier ou à modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Monsieur le Président a été habilité à lancer les consultations auprès des établissements financiers à signer les contrats de couverture ou de retournement, à régler les primes dues au titre des opérations et les commissions dues aux banques ou établissement contrepartie.

De plus, Monsieur le Président a été habilité à procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et à toutes les opérations liées à la gestion de ces lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 80 millions d'euros à un taux effectif global de (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et seront soit à taux fixe soit indexées sur un ou plusieurs index parmi les suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, TAM, TAG.

Enfin, Monsieur le Président a été habilité à procéder à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie ainsi que le choix des opérateurs et à la négociation des contrats d'agents placeurs et domiciliataire et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° C2019_0677 - Réf. 4774)**

Les termes de la convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2020, ont été approuvés et Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Budget Primitif - Exercice 2020 - Adoption (Délibération n° C2019_0678 - Réf. 4772)**

Une participation financière a été accordée à la régie d'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles d'un montant de 1 340 000 € pour permettre son fonctionnement. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie.

Une participation financière (en fonctionnement) d'un montant de 1 242 466 € a été accordée à la régie Rouen Normandie Création. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie.

Une participation financière d'un montant de 1 350 000 € a été accordée à la régie des équipements culturels Donjon, Historial et Panorama XXL.

Une participation financière d'un montant de 545 000 € a été accordée à la régie des équipements sportifs.

Le budget 2020 de la Métropole Rouen Normandie a été adopté chapitre par chapitre.

Adoptée (Contre : 12 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - AP/CP - Ajustement des Autorisations de Programme (AP/CP) dans le cadre du Budget Primitif 2020 (Délibération n° C2019_0679 - Réf. 4850)**

Le Conseil a décidé de la création et de l'actualisation des Autorisations de Programme présentées en annexe de la délibération.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Contrat de développement métropolitain 2015-2020 avec le Département 76 - Actualisation de la convention de partenariat 2015-2020 (Délibération n° C2019_0680 - Réf. 4775)**

Les termes de l'avenant n°1 au contrat de développement métropolitain ainsi que la maquette financière, annexés à la délibération, pour la période 2015-2021, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer l'avenant n°1 au Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de Seine-Maritime.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter les subventions pour les projets figurant dans l'avenant au contrat de développement métropolitain et à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Habitation (TH) - Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) - Fixation des taux au titre de l'année 2020 (Délibération n° C2019_0681 - Réf. 4856)**

Pour l'année 2020, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) a été fixé à 8,35 %, le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) à 2,60 % et le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) à 0 %.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux au titre de l'année 2020 (Délibération n° C2019_0682 - Réf. 4853)**

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2020 est fixé à 26,03 % .

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des Librairies Indépendantes de Référence (LIR) (Délibération n° - Réf. 4816)**

Le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour.

*** Ressources et moyens - Finances - Pacte financier et fiscal - Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Critères d'attribution - Montants alloués aux communes en 2020 (Délibération n° C2019_0683 - Réf. 4898)**

Dans le cadre du contrat de ville et du pacte de financier et fiscal de la Métropole, les critères de répartition de la dotation de solidarité ont été approuvés.

L'enveloppe allouée à la dotation de solidarité pour 2020 a été fixée à 16 540 292 €, soit une hausse substantielle de + 409 285 € (+ 2,53 %) par rapport à 2019,

Les montants alloués aux communes pour 2020 tels qu'ils apparaissent dans les tableaux joints à la délibération ont été approuvés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Communication sur l'avancement du schéma de mutualisation** (Délibération n° C2019_0684 - Réf. 4831)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avancement du schéma de mutualisation a fait l'objet d'une communication du Président au Conseil.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2020 et création d'emplois budgétaires - Approbation** (Délibération n° C2019_0685 - Réf. 4889)

Le Conseil a approuvé dans le cadre des crédits budgétaires votés, la répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie telle que présentée en annexe de la délibération.

Adoptée (Contre : 12 voix).

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Convention de participation à la prévoyance : autorisation de signature** (Délibération n° C2019_0686 - Réf. 4650)

Le Conseil a décidé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 76 et la MNT.

La participation financière de la collectivité est accordée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « prévoyance ».

Le niveau de participation financière de la collectivité a été fixé à hauteur de 6,50 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et du contrat collectif de prévoyance signés par le Président.

Monsieur le Président a été habilité à signer les contrats, conventions d'adhésion et documents annexes à la convention de participation et tout acte en découlant.

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du 4 novembre 2019** (Délibération n° C2019_0687 - Réf. 4877)

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Président - Compte-rendu des décisions du Président**
(Délibération n° C2019_0688 - Réf. 4830)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h35.